

ATTRIBUTION DE MATÉRIEL À UN PARTICULIER, UNE ASSOCIATION OU UN PROFESSIONNEL DE SOLIGNAC

Nom et prér	nom du demande	ur :				
Adresse du	Adresse du demandeur :					
Nom de l'association :						
Qualité au s	ein de l'association	on :				
Téléphone :			Mail :			
Date de la manifestation :						
Lieu :			Horaires :			
Objet de la manifestation :						
<u>Matériel</u> :	s demandés	<u>:</u>				
	TARIFS 48h Professionnels de Solignac	NOMBRE	TARIFS 48h Particuliers de Solignac/associations de Solignac	NOMBRE	TOTAL	
Table (à l'unité)	6€		0€			
Banc (à l'unité)	2€		0€			
Chaise (unité)	1€		0€			
Chèque de caution	500€		100€			
			TOTAL	A REGLER		
Assuran Le demande		on déclare a	avoir souscrit une assu	rance respor	nsabilité	
	ırs de validité.					
Nom de l'as	surance					

N° du contrat.....

les professionnels.				
En cas de dégradation, la commune encaissera le chèque de caution.				
 Le matériel sera retiré sur son lier bénévoles de l'association. 	u de stockage par les demandeurs ou les			
S	Solignac, le			
Matériel retiré le	àà			
Par	en			
Présence de	représentant la commune.			
Observations éventuelles :				
Le matériel est restitué le	àà			
Par	à			
En présence de	représentant la commune.			
Observations éventuelles :				
Pour la commune de Solignac,	Pour le demandeur Ou l'association,			

• Il est rappelé que les matériels ne sortent pas du territoire communal sauf pour